

Thônex

Procès-verbal Séance du 14 mai 2013

Sont présents :

Messieurs	Claude Détruche Philippe Decrey Pascal Uehlinger	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Monsieur	Fabiano Forte	Président du Conseil municipal
Mesdames	Jeanne-Rose Furrer Fidelina Gomes Dias Aguigah	Marta Macchiavelli
Messieurs	Ismat Ahmad Christophe Andrié Andrew Arpidone Jacques Béné Frédéric Binder Philippe Calame Joseph Camuglia Enrico Castelli Olivier Delarue Marcel Constantin	Alain Dupraz Patrick A. Gautier Marc-André Haldimann Marc Kilcher Stephen Knörr Alain Nicolet Philippe Noël Hans Rudolf Roth Ashwani Singh Philippe Zaugg

Excusées :

Mesdames	Katia Dietrich Anne-Marie Jaquet Jacqueline Tomasini
----------	--

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2013.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Crédits budgétaires supplémentaires 2012. Discussion. Vote. (DA-13-13).
6. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2012. Discussion. Vote. (DA-13-14).
7. Comptes 2012 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. (DA-13-15).
8. Demande d'un crédit de CHF 113'000,- pour l'installation de deux panneaux d'affichage électroniques. Discussion. Vote. (DA-13-16)
9. Projets de délibération.



10. Propositions du Conseil administratif.
11. Questions écrites.
12. Propositions individuelles.
13. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014. Discussion. Vote. (DM-13-02)

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2013

Le procès-verbal est approuvé par 22 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président porte à la connaissance des Conseillers municipaux les informations et courriers suivants :

2.1. Assermentations du 5 février 2013-Question écrite de Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah

Le Bureau a estimé important de revenir sur cette question écrite bien que celle-ci soit adressée au Conseil administratif. Dans cette question il est mentionné : « *ce soir là, alors qu'il s'agissait d'assermenter deux Conseillers municipaux un seul d'entre eux a pu l'être de manière normale* ».

Le Bureau tient à préciser que l'article 8, alinéa 1, lettre c) de la loi sur l'administration des communes stipule :

- Qu'avant d'entrer en fonction, les Conseillers municipaux, en séance du Conseil municipal, prêtent serment :
 - en cours de législature, entre les mains du Président du Conseil municipal en répondant : « *je le jure* » ou « *je le promets* » au serment usuel.

La prestation de serment du Conseiller municipal dont il était question dans cette question écrite a été validée par le département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement qui a pris acte en date du 20 février 2013, ce qui prouve la normalité de la procédure par devant ce Conseil.

2.2. Voyage de fin de législature

Cette sortie est en train de s'organiser elle aura lieu en octobre 2014. La destination n'est pas encore définie et je ne manquerai pas de vous donner tous les détails lorsque ceux-ci seront connus.

2.3. A 23h. nous passerons au point 10 de l'ordre du jour : « Propositions du Conseil administratif ».



3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Claude Détruche, Maire

3.1.1. Agenda sportif

- Le mercredi 22 mai à 20h. : remise du mérite sportif des Trois Chêne. L'édition 2013 marque le 25^{ème} anniversaire de cette manifestation. Je vous encourage à venir soutenir nos sportifs chénois.
- Le dimanche 9 juin 2013 : tournoi de football intercommunal des élus, à ce jour il nous manque encore quelques joueurs et je souligne que cette compétition est mixte, les dames sont donc les bienvenues.

3.1.2. Travaux & Bâtiments

La prochaine séance de cette commission aura lieu avec un seul point à l'ordre du jour car le projet de rénovation du bâtiment de l'école Montessori a été retiré car cet organisme a trouvé de nouveaux locaux sur la commune, l'affectation de cette surface a été transmise à la commission de l'Urbanisme, M. Uehlinger reviendra avec ce dossier.

3.2. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

3.2.1. Regroupement des compagnies des sapeurs-pompiers

Les communes de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries ont accepté d'entrer en matière sur ce projet de regroupement, plusieurs dates ont été proposées afin de commencer les discussions concernant les modalités de ce rapprochement des compagnies de sapeurs-pompiers.

3.3. M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif

3.3.1. Urbanisme

Une séance de la commission de l'Urbanisme a été fixée pour le jeudi 30 mai 2013. L'ordre du jour détaillé vous parviendra d'ici quelques jours.

3.3.2. Petite enfance

M. Uehlinger donne lecture d'un courrier que le Conseil administratif a reçu en date du 2 mai 2013 de son homologue de Chêne-Bougeries, Mme Béatrice Grandjean-Kyburz. Je vous avoue que le Conseil administratif ne sait pas trop comment gérer cette « mise devant le fait accompli » et que peut-être nous aurons besoin d'une résolution du Conseil municipal car le sujet soulevé cause des problèmes relationnels entre les communes Chénoises :

Monsieur le Conseiller administratif,
Cher Collègue,

Depuis plusieurs mois, la Commune de Chêne-Bougeries a mis en place une politique structurée de la Petite Enfance sur son territoire.



En effet, consciente du développement de notre Commune et de la mutation sociologique des familles, Chêne-Bougeries a souhaité harmoniser ses pratiques ; elle offre ainsi une cohérence lors du placement de jeunes enfants dans ses institutions subventionnées.

La Commune a établi un règlement du Conseil administratif, des directives et conditions de subventionnement et des tarifs proportionnels aux revenus.

Nous avons relevé que plusieurs enfants de votre commune fréquentent ou souhaitent fréquenter nos institutions « petite enfance » du fait de la proximité de leur domiciliation ; nous vous remettons en annexe la liste de ces enfants.

Nous vous interpellons sur la possibilité de participer financièrement au coût de la place dès la rentrée scolaire 2013 ; le prix à charge de votre Commune serait de CHF 44.- par demi-journée et par enfant pour le jardin d'enfants/garderie « *Les Castagnettes* » et de CHF 46.50 par demi-journée et par enfant pour la garderie « *Le Petit Manège* ». Le prix est établi comme suit : les charges diminuées des produits, divisées par le nombre d'enfants et multipliés par le nombre de jours ouvrables.

Votre position permettra, entre autres, de savoir si nous pouvons continuer à accueillir les enfants de votre commune pour la prochaine rentrée scolaire.

En effet, nous attirons votre attention sur l'impact favorable que constituerait une réponse positive de votre part, permettant ainsi la poursuite de la fréquentation de leur jardin d'enfants.

Nous restons à votre disposition pour une discussion plus approfondie sur les modalités de ce partenariat.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller administratif, Cher Collègue, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseil administratif a un peu l'impression d'être pris en otage compte tenu du délai imparti pour trouver une solution pour ces familles. Nous avons déjà reçu un e-mail de la part d'une des familles qui a deux enfants de 4 ans, en dernière année de crèche et qui entreront à l'école primaire en 2014. Elle a reçu, de son côté, un courrier lui signifiant que si le paiement n'était pas effectué les enfants n'auraient plus leur place dans la crèche.

Pour l'instant la position du Conseil administratif est assez claire, nous refusons cette proposition et allons prendre contact avec les familles, en fonction de leurs moyens financiers elles pourront s'adresser à l'aide sociale pour une aide afin de faire la transition.

On peut également se demander si le Conseil administratif ne devrait pas préparer une résolution qui exprimerait notre mécontentement sur cette façon de procéder et qui serait envoyée au Président du Conseil municipal de Chêne-Bougeries, au nom de tous les partis politiques.



Il serait également rappelé que des locaux thônésiens sont utilisés par des associations des Trois Chêne et que nous ne facturons pas ces prestations. Il en est de même pour les habitants de Chêne-Bougeries qui fréquentent la piscine de Thônex avec un tarif préférentiel. Le Conseil administratif attend vos réactions à ce sujet.

4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

4.1. M. Ashwani Singh, Président de la commission adhoc réorganisation des bâtiments de la Mairie, séance du 9 avril 2013 :

La commission s'est réunie en présence de M. Claude Détruche, Maire, et de M. François Fortuna, Secrétaire général adjoint, technique.

Le premier point à l'ordre du jour était consacré à l'affinement du projet de nouveau bâtiment pour l'administration communale à l'avenue Tronchet, dont une première version nous avait été présentée en octobre 2012. La présentation de M. Fortuna a permis aux commissaires de prendre conscience de l'avancement concret du projet sur de nombreux points, qui reste néanmoins basé sur le projet initial. Une riche discussion a permis de répondre aux nombreuses questions des commissaires. Cette présentation n'a pas fait l'objet d'un vote, les commissaires étant d'avis que le mandat donné à l'administration communale le 16 octobre 2012 restait valable. Pour mémoire, mandat avait été donné au Conseil administratif de présenter, lors d'une prochaine séance de Conseil municipal, une demande de crédit d'étude visant à finaliser le projet jusqu'à la requête en autorisation avec l'aide d'un mandataire externe, proposition qui avait été acceptée à l'unanimité.

Une deuxième partie de la séance était consacrée aux aspects énergétiques du futur bâtiment. M. Martial Götz du bureau ENERGESTION a listé les capacités des chaufferies des bâtiments voisins et, en dressant le bilan des besoins énergétiques des bâtiments actuels et futurs, a pu conclure que la chaufferie actuelle du complexe Marcellly était suffisante pour alimenter le nouveau bâtiment en chauffage et en eau chaude sanitaire.

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2012 a été approuvé par la majorité des commissaires alors encore présents, à savoir par 8 « oui » et 2 abstentions.

Enfin sous le point des divers, M. Détruche nous a informé du calendrier concernant les travaux et les bâtiments.

La séance a été levée à 19h38 avec les applaudissements des commissaires pour le travail réalisé par le service technique.

4.2. M. Marcel Constantin, vice-président, en remplacement de M. Philippe Zaugg, Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, séance du 16 avril 2013 :

1. *Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2012 a été approuvé par 6 « oui » et 3 abstentions.*



2. *Comité de coordination culturel Chênois (CCCC) :*

Révision des statuts - discussion/vote

M. Decrey a rappelé que les commissions de la Culture ont souhaité développer le CCCC qui a mandaté un avocat pour préparer un projet de statuts. Des documents ont été distribués à ce sujet et, il est recommandé de créer une association.

Un commissaire confirme que divers projets ont été étudiés et que l'option retenue a été de créer une association. Un montant de CHF 50'000,- comme contribution pour chaque commune a été discutée mais pas votée.

Pour rappel, il y a une année les commissions réunies de Culture ont pris la décision d'attribuer une autonomie financière au CCCC.

M. Decrey tient à souligner, qu'à ce jour, une ligne budgétaire de CHF 40'000,- figure au niveau de la commune de Thônex. Il informe également que l'association aura la possibilité de décider de ses activités, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Une large discussion entre tous les partis s'est engagée au niveau de la désignation de la Présidence et de la rotation de celle-ci.

Plusieurs interrogations se sont posées en ce qui concerne les frais de fonctionnement, notamment ceux pour les travaux administratifs et quelle sera la répartition par commune.

Le Président de cette séance propose un vote de principe afin d'entrer en matière pour créer l'association.

– La proposition a été acceptée par 7 « oui », 1 « non » et 2 abstentions.

Les statuts ont été passés en revue et il s'en est dégagé une importante discussion avec divers avis en fonction de la nature de l'article. Il est à noter qu'une forte inquiétude est à nouveau ressortie d'un grand nombre de commissaires quant à la question financière de manière globale. Une question a été également relevée quant au choix de l'organe de contrôle financier. Des échanges d'opinions ont suivi.

Il a été indiqué, à nouveau, à l'assemblée que le projet des statuts a été préparé par un homme de loi.

3. Divers

Il a été rappelé la séance du lendemain et certains se sont, d'ores et déjà, excusés pour leur futur retard.

Séance a été levée à 20h40.

4.3. M. Alain Dupraz, Président de la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire, séance du 30 avril 2013 :

La commission s'est réunie en présence de M. Claude Détruche, Conseiller administratif, ainsi que de M. Jacques Schär, architecte, accompagné de deux collaborateurs.



M Schär a présenté la préétude de rénovation du stade de football des Trois-Chêne. D'un coût estimé à ce jour à 5,4 millions de francs (à diviser par trois pour chacune des 3 communes), elle reçoit l'approbation d'une majorité de la commission, qui l'approuve à l'unanimité moins 2 voix. Les réticences sont motivées par un coût jugé excessif. A ce sujet, il est relevé que les infrastructures « football » du CSSM concernent 650 utilisateurs, dont 135 (21%) personnes de sexe féminin.

Diverses informations sont données par M. Détruche concernant la sécurité :

- 2 nouveaux agents ont été assermentés, portant le nombre des APM à 7,
- 194 cambriolages ont été commis l'an passé à Thônex, un nombre relativement stable après les 215 enregistrés en 2011 et les 193 de 2010,
- 30% des vols enregistrés ont été commis sans effractions et 80% entre 14h et 17h30,
- Un gang de voleurs de GPS serait en action dans la région, visant particulièrement les voitures VW Golf, dont les puces seraient très prisées en Roumanie. 2 membres de ce gang ont été récemment arrêtés.

4.4. M. Alain Nicolet, Président de la commission des Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, séance du 7 mai 2013 :

L'ordre du jour de la commission ayant deux gros dossiers à traiter, dont le point 1 intéresse deux commissions, nous avons eu l'opportunité d'avoir la présence de M. Détruche, Maire et M. Philippe Decrey, Conseiller administratif.

Assistaient également à la séance : M. Fortuna Secrétaire général adjoint, M. de Oliveira, service technique, ainsi que pour le point 1, M. Julien Descombes du bureau ADR, et pour le point 2, MM. Curtil, Isler de l'entreprise Bocard et M. Tanari architecte.

1. Aménagement du secteur de la place du cimetière

Dans le cadre de l'avant-projet embellissant la place située à l'entrée du cimetière de Thônex, traité également par la commission Circulation, transports, service du feu & protection civile, notre commission devait se déterminer sur un nouvel emplacement pour enterrer la déchetterie. Pour mémoire, l'emplacement actuel ne permet pas d'enterrer les conteneurs qui sont placés sur des lignes et conduites diverses.

M. Descombes du Bureau ADR, nous a présenté des alternatives dans la partie nord. Après de nombreuses questions des commissaires, une variante regroupée a été choisie par la commission, elle est proche du cheminement piétonnier, entourée par une haie pour éviter un peu la proximité de cette déchetterie lorsqu'on se rend au cimetière. La proposition est intéressante et moins onéreuse.

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité de la commission.

2. Projet d'aménagement de la place de Graveson

M. Détruche, Maire, nous a rappelé que le 19 février 2013 a été présenté le projet repris de la précédente législature. Des précisions ont ensuite été demandées et des variantes sur le point d'eau pour éviter de futurs problèmes. M. Tanari épaula le groupe de travail et le Conseil administratif dans cette coordination.

M. Isler nous a présenté deux nouvelles variantes plus modestes, à savoir : l'intégration d'une fontaine dans la place centrale, avec des jeux pour les enfants. La première variante est plus intéressante parce qu'elle reconstitue l'écoulement de l'eau par différents niveaux vers un petit bassin. Cela permettrait également de se parler avec le bruit de l'écoulement de l'eau qui étoufferait un peu le bruit de la circulation.



La variante 2 rappellerait l'aqueduc d'un pays sec : lit en gravier et végétation. Une autre variante serait une simple fontaine à boire comme il en existe ailleurs (élément vertical avec un bouton poussoir pour se désaltérer). Après de nombreuses questions et idées émises par les commissaires, il a été décidé de procéder à trois votes.

Premièrement, la réactualisation des variantes 3 et 4, à savoir : Fontaine sèche ou Fontaine avec miroir d'eau ;

– *Vote : La proposition recueille 4 oui et 4 non. En ma qualité de président j'ai tranché en défaveur de la réactualisation des variantes 3 et 4 qui sont éliminées.*

– *Vote : La variante 1 est adoptée par 6 oui et 2 abstentions.*

– *Vote : La variante 2 est refusée par 6 non et 2 abstentions.*

3. *Le procès-verbal de la séance du 19 février 2013 a été approuvé par 5 oui et 2 abstentions.*

4. *Divers*

4.1. *Aménagement du cimetière*

M. Arpidone, qui n'est pas membre de cette commission, demande si on peut savoir pour combien de temps les places au cimetière seront suffisantes par rapport aux résidents et au développement des Communaux d'Ambilly.

M. Détruche répond que la population est en augmentation, mais aussi les incinérations. Il y a beaucoup de réserves, mais on pourrait approfondir la question et y répondre prochainement.

4.2. *Déchetteries*

M. Knörr a constaté un week-end, le débordement de la déchetterie près du Centre de loisirs. Il a voulu photographier la situation et a vu l'entreprise en charge du ramassage venir remettre de l'ordre. Il apprécie que des artisans aient leur métier à cœur et tenait à le relever.

La séance a été levée à 20h15.

5. Crédits budgétaires supplémentaires 2012. Discussion. Vote. (DA-13-13)

M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux Finances, commence par une présentation « power point » et donne quelques commentaires sur les comptes 2012. Il informe qu'il fera sa déclaration à l'issue des prises de position des partis politiques.

– M. Uehlinger commente la présentation « Power Point » sur les comptes 2012 (voir annexe 1)

M. Forte, Président, demande que le rapport de commission porte sur les points 5 et 6 ainsi que les prises de position des groupes.



M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 23 avril 2013 :

- *La commission des Finances s'est réunie le 23 avril 2013 en présence de MM. Claude Détruche, Maire, Philippe Decrey, Conseiller administratif et Pascal Uehlinger, Conseiller administratif responsable du dicastère, Philippe Guex, Secrétaire général et Michel Zeder, Secrétaire général adjoint administratif.*

Sous point 1) à l'ordre du jour, les commissaires ont approuvé le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2012 par 10 oui et 1 abstention.

Sous point 2) à l'ordre du jour, la commission a approuvé à l'unanimité les crédits budgétaires supplémentaires pour la somme de CHF 508'285,18, après une brève introduction par M. Pascal Uehlinger relative au bon exercice 2012 et au travail considérable de MM. Philippe Guex et Michel Zeder.

Sous point 3) M. Michel Zeder a présenté les comptes 2012 de la commune et fait ressortir les points essentiels, à savoir :

- *Recettes supérieures aux prévisions*
- *Charges courantes proches du budget (écart 0,3 %)*
- *Investissements inférieurs au budget (projets retardés)*
- *Autofinancement élevé (CHF 6'532'000,-) ce qui améliore la trésorerie*
- *Contribution des entreprises aux recettes globales : 13%*
- *Diminution des recettes des personnes physiques pour la 2^{ème} année consécutive*
- *Recapitalisation de la CAP*

La commission a ensuite passé tous les comptes en revue avant de les approuver par 12 oui et 2 abstentions.

Sous point 4) de l'ordre du jour, la commission s'est penchée sur les comptes 2012 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement en prenant acte de l'acquisition d'un bien immobilier au chemin Clairval et d'une villa à l'avenue de Thônex. Les comptes ont été acceptés par 10 oui et 2 abstentions.

Sous point 5) Divers, il était question de compréhension des comptes communaux pour les nouveaux conseillers et leur formation - la Mairie étant toujours à disposition pour des explications – avant que Fabiano Forte remercie le Conseil administratif et MM. Philippe Guex et Michel Zeder pour la présentation des comptes avec commentaires qui s'améliorent d'année en année. Les mêmes éloges vont vers la Fondation pour le logement qui est bien gérée et pratique une politique d'acquisition dynamique qui rend service à toute la population.

Le président a annulé la séance du 2 mai 2013.

La séance est levée à 19h47.

M. Forte, Président, réitère ses remerciements à l'administration communale pour la qualité des documents et des présentations qui s'améliorent d'année en année.

M. Uehlinger apporte encore quelques précisions quant aux documents remis.

La discussion est ouverte :



La parole n'étant pas demandée, M. Philippe Noël, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 23 avril 2013,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2012 suivants, pour un montant total de CHF 508'285,18 (cinq cent huit mille deux-cents quatre-vingt-cinq francs et dix-huit centimes), soit :

08.314	Entretien des immeubles par des tiers	CHF	28'004,80
10.310	Fournitures de bureau et imprimés	CHF	78,00
11.313	Achats de fournitures et de marchandises	CHF	961,95
14.314	Entretien des immeubles par des tiers	CHF	12'102,65
21.314	Entretien des immeubles par des tiers	CHF	163'624,00
30.352	Dédommagements versés à d'autres communes	CHF	6'391,95
33.311	Mobilier, machines et véhicules	CHF	27,65
33.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	2'920,35
34.301	Traitements du personnel	CHF	45'390,85
34.303	Assurances sociales	CHF	1'169,25
34.305	Assurance-maladie et accidents	CHF	967,30
34.309	Autres charges de personnel	CHF	4'217,00
34.312	Eau, énergie, combustibles	CHF	9'102,80
34.314	Entretien des immeubles par des tiers	CHF	8'264,13
34.319	Frais divers	CHF	2'573,60
35.314	Entretien des immeubles par des tiers	CHF	13'228,80
35.319	Frais divers	CHF	11'837,78
54.314	Entretien des immeubles par des tiers	CHF	17'278,85
58.314	Entretien des immeubles par des tiers	CHF	3'743,40
58.318	Honoraires et prestations de service	CHF	147,60
62.314	Entretien des immeubles par des tiers	CHF	9'809,85
62.315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	CHF	2'853,98
62.318	Honoraires et prestations de service	CHF	1'123,70
62.331	Amortissements ordinaires du PA	CHF	15'531,85
71.314	Entretien des immeubles par des tiers	CHF	20'306,70
72.310	Fournitures de bureau et imprimés	CHF	568,65
72.318	Honoraires et prestations de service	CHF	60'286,81
78.318	Honoraires et prestations de service	CHF	5'680,60



79.331	Amortissements ordinaires du PA	CHF	53'682,60
90.313	Achats de fournitures et de marchandises	CHF	1'304,10
94.318	Honoraires et prestations de service	CHF	<u>1'170,88</u>
		CHF	<u>508'285,18</u>

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ainsi que par des plus-values enregistrées aux revenus.

Au vote :

- *la délibération est acceptée par 23 voix « pour » soit à l'unanimité.*

6. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2012. Discussion. Vote. (DA-13-14).

Les conclusions du rapport de la commission des Finances ayant déjà été données M. le Président ouvre la discussion :

M. Béné fait la déclaration suivante au nom de l'entente :

Au nom de l'Entente je tiens tout d'abord à adresser mes plus vifs remerciements à l'ensemble des collaborateurs de la mairie pour le travail effectué et plus particulièrement à Messieurs Guex et Zeder.

Mes remerciements iront également au Conseil administratif qui nous a, à nouveau, convaincu de sa maîtrise des coûts et il est important de le signaler.

Avec un boni de près de CHF 600'000.- nous ne pouvons qu'être satisfaits, même si ce sont les rentrées qui ont été plus importantes que prévu. Les prévisions raisonnables du Conseil administratif dans le cadre du budget se concrétisent aujourd'hui dans les comptes. Si la part des rentrées fiscales des entreprises ne représente qu'un petit 13%, leur croissance ne doit pas cacher que les rentrées fiscales des personnes physiques sont en diminution du fait de notre part privilégiée qui continue à nous péjorer et que cela peut avoir, à plus long terme, des répercussions sur nos priorités politiques. Cela prouve cependant que notre commune est bien gérée.

Je le dis d'autant plus que j'ai eu le sentiment en commission que si certains jugeaient la présentation de ces comptes incompréhensible, d'autres, sans s'intéresser aux grandes orientations, cherchaient plutôt la faille sur des montants marginaux. Ils se reconnaîtront.

Du côté de l'Entente donc, que des remerciements à l'égard du Conseil administratif et de l'Administration. Vous faites un excellent travail, vous répondez à toutes nos interrogations en toute transparence et nous sommes rassurés que les finances communales soient dans des mains aussi compétentes et intègres.

L'Entente est donc satisfaite de ces comptes et de leur tenue. Nous vous recommandons de les voter, sans abstention.



M. Castelli fait la déclaration suivante au nom des groupes Socialiste et Vivre à Thônex-Les Verts (VI-VE) :

En premier lieu, nous aimerions remercier MM. Guex et Zeder pour leur travail de préparation et de présentation des comptes 2012. Nous adressons aussi nos remerciements au Conseil administratif et à son ministre des Finances M. Uehlinger pour leur gestion efficace et durable des deniers thônésiens.

Une fois de plus, nous pouvons être satisfaits de boucler les comptes avec un excédent de revenus. Sans des charges exceptionnelles telles que la recapitalisation de la CAP ou l'amortissement complémentaire du parc Munier, l'excédent de recettes aurait été même encore plus important. Il faut ici souligner la vision avisée et opportuniste du Conseil municipal et du Conseil administratif d'engager des dépenses uniques dans une situation comptable favorable.

Un maître mot doit néanmoins nous guider pour les années et budgets à venir : prudence ! Les recettes fiscales des personnes morales sont certes réjouissantes mais ne doivent pas nous faire oublier que celles des personnes physiques sont en baisse depuis 2010, avec le complément technique exposé tout à l'heure par M. Uehlinger ce qui explique cet état de fait. D'autres revenus comme ceux de la piscine ne se répéteront sans doute pas. Enfin, l'engagement de personnel communal et des projets fondamentaux pour Thônex comme la réorganisation des bâtiments communaux, la voie verte du CEVA ou encore le développement des Communaux d'Ambilly ne nous permettront pas de faire des excès de folie budgétaire dans le futur.

Corollaire de cette situation, et même si nous regrettons que notre bonne santé financière péjore notre part privilégiée, il serait tout à fait imprudent d'avoir des velléités de chatouiller le nombre des centimes additionnels.

Les groupes Socialiste et Vivre à Thônex-Les Verts voteront les comptes 2012.

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Les comptes qui nous sont présentés ce soir, dégagent un excédent. Nous pouvons remercier M. Guex, Secrétaire général et M. Zeder, Secrétaire général adjoint, véritables gardiens du temple. Nos remerciements vont aussi à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de notre ville sans lesquels rien ne serait possible. N'oublions pas non plus les mérites de notre Conseil administratif et sa bonne gestion de nos deniers.

Notre boni aurait pu, cependant, être plus spectaculaire. Malheureusement, nous avons dû jouer les « Zorros » pour sauver la CAP. Dans ce dossier, il sied de relever que le premier à tirer le signal d'alarme fut M. Claude Marcet qui siégeait comme indépendant.

Prenons toutefois garde à ne pas verser dans l'excès de confiance. Depuis le début de l'année, la lecture de nos quotidiens favoris est édifiante, et leur « Une » plutôt alarmiste. Citons ! :

- L'insécurité, une menace pour la prospérité de l'économie genevoise (Temps 23.01.13)
- Genève subi déjà le forcing fiscal de Bruxelles (TdG 08.03.13).
- La compétitivité de Genève s'affaiblit (TdG 08.03.13).
- Croissance molle à Genève (TdG 09.03.13).
- Le marché de l'emploi se contracte à Genève (TdG 08.05.13).



Quelles conclusions pouvons-nous tirer de ces sinistres manchettes? Que le Petit-Chaperon thônésien, tout de bleu et argent vêtu se trouve à l'orée du bois. Il tient toujours, bien fermement et bien précieusement son panier contenant galettes et pots de confitures mais dans le bois, ce n'est plus un loup qui l'attend mais toute une meute. Meute désormais guidée par deux frères Troll répondant aux noms de Bruxelles et Strasbourg.

M. Arpidone : je ferai une brève remarque sur les comptes de la Fondation pour la jeunesse concernant le point des rémunérations attribuées aux membres et relever l'excellent travail effectué par M. Roth, trésorier. Cette fonction est rémunérée par des jetons de présence à raison de CHF 3'000,- pour 257 heures de travail, soit un mois et demi à CHF 11,70 de l'heure, en milieu professionnel cela représenterait au bas mot la somme de CHF 50'000,-. Il faut être conscient qu'un jour nous devons passer à une professionnalisation de cette fonction car nous arrivons à la limite de ce que l'on est en droit de demander à des non-initiés.

J'en arrive à ma question, il est stipulé dans le rapport de la fiduciaire que le contrat de prestation entre la commune et la Fondation n'avait pas été transmis à l'autorité de surveillance et j'aurai aimé savoir si cela a été fait depuis.

– M. Uehlinger : nous avons dû voter 3 fois les statuts, le rapport a été transmis de façon définitive.

M. Dupraz : je me permets d'intervenir car j'avais demandé en commission de pouvoir examiner de près la ligne « honoraires » de l'administration générale. J'ai pu le faire en tête à tête avec M. Uehlinger et je le remercie. Je n'ai rien découvert d'anormal mais cette démarche s'est pourtant révélée utile et m'inspire le commentaire suivant : jusqu'en 2010 ce poste se situait entre CHF 120'000,- et CHF 140'000,-, en 2011 il a bondi à CHF 195'000,- et ensuite à CHF 235'000,- l'an passé. Soit une augmentation de quasi CHF 100'000,- ou 75%, en deux ans. Pourquoi ?

Il y a l'évolution de notre société vers des situations toujours plus conflictuelles, c'est certain. Par exemple il y a plusieurs conflits de personnel dans cette rubrique et j'inclus les pompiers pour près de CHF 25'000,- en 2012.

Il y a aussi une volonté délibérée du Conseil administratif de recourir à des juristes en des occasions qui me semblent franchement exagérées.

Deux exemples :

1/ la fameuse réponse du Conseil administratif sur le gaz de schiste, rédigée dans un langage tellement juridique qu'elle en est devenue quasiment incompréhensible.

2/ le mandat d'un juriste pour élaborer les statuts de la nouvelle Amicale des pompiers qui est, semble-t-il, une association privée.



Là, le Conseil administratif me semble aller trop loin. D'abord, on peut se demander si un tel financement est vraiment légal. Et ensuite, le Conseil administratif inaugure un nouveau type de subventions indirectes, pourrait-on dire. Avec un tel précédent, toutes sortes d'associations privées peuvent se sentir désormais légitimées à recourir à la générosité du Conseil administratif, que ce soit pour les aider à gérer leurs problèmes de gestion ou de statuts ou à les sortir d'une situation désagréable. C'est pourquoi je désire le rendre attentif à ne pas trop donner dans le juridisme. Mieux vaut mener une bonne politique plutôt que d'engager l'argent de la collectivité dans des frais qui ne profitent qu'aux avocats.

- M. Uehlinger : sans vouloir faire de la polémique, ceci je le ferai plus tard dans ma déclaration, il est clair qu'avant la révision des statuts de la compagnie des sapeurs-pompiers ainsi que de l'amicale, un sapeur-pompier qui adhérait à la compagnie adhérait obligatoirement à l'amicale. Il a donc fallu séparer ces deux objets et nous avons préféré régler ce problème avec des moyens juridiques valables afin qu'il n'y ait pas de collusion d'intérêts ou une mauvaise interprétation des choses.

Maintenant j'en viens à ma déclaration sur les comptes communaux 2012 :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

J'aimerais en tout premier lieu remercier, au nom du Conseil administratif, le personnel de la commune pour l'excellent travail accompli. Un merci tout particulier à MM. Michel Zeder, Secrétaire général adjoint et Philippe Guex, Secrétaire général. Je ne vous apprendrai rien en vous rappelant que nous traversons une période de crise.

Rappelons tout de même que deux facteurs particuliers ont freiné l'activité ces deux dernières années : la hausse des prix du pétrole et des matières premières et la crise des dettes souveraines en zone euro.

Cette crise de l'Euro a contraint la banque nationale suisse à acheter massivement de l'euro pour maintenir un cours de change à 1 francs vingt contre 1 franc suisse, ce afin de ne pas trop pénaliser nos exportations.

Dans cette conjoncture morose, nous sommes particulièrement fiers de vous présenter un des meilleurs exercices communal. En effet, le budget 2012, de quelque 35 millions de francs, se boucle sur un boni de presque 600'000,- francs. Si l'on y ajoute les 2,4 millions de francs versés par la commune pour la recapitalisation obligatoire de la CAP, montant que nous avons pu absorber dans les comptes courants, le boni aurait atteint les 3 millions de francs.



Autre motif de fierté, nous sommes arrivés à ce résultat exceptionnel sans avoir dû recourir à la suppression ou à la diminution des prestations offertes aux habitants de la commune. Notre contribution à la part privilégiée va d'ailleurs encore diminuer en raison de la bonne tenue de notre commune par rapport aux autres...prudence, prudence. Voilà pour les motifs de satisfaction.

J'aimerais maintenant aborder les motifs d'étonnement. Premier d'entre eux, l'absence ou la quasi absence de remarques concernant les postes importants de ce budget, je pense notamment à la petite enfance, les écoles, la gestion des déchets et collecteurs.

Absence de questions aussi sur l'évolution des contributeurs de la commune : les recettes des personnes physiques reculent pour la deuxième année consécutive alors que celles des personnes morales augmentent de manière importante. Non rien de tout ça !

Les remarques concernent encore et toujours la même affaire, entretenue par certains élus et certains partis en mal de notoriété et d'exposition médiatique. Des élus et partis qui s'étonnent de voir augmenter sensiblement les dépenses liées aux émoluments et honoraires d'avocats payés par la commune alors que c'est précisément leur acharnement à faire durer une procédure qui devrait être close depuis longtemps qui provoque ces dépenses non négligeables. Aujourd'hui, le Corps des sapeurs-pompiers de la commune est clairement séparé de l'Amicale, cette séparation a également eu un coût pour la commune, mais les choses sont désormais claires et transparentes, tant mieux. Les statuts de la nouvelle association ont d'ailleurs été validés en présence de la cour des comptes. La commune a gagné la procédure engagée dans cette affaire, le recours de la partie adverse a été rejeté par la chambre administrative de la cour de justice et les honoraires d'avocats vont se monter à une somme située entre 30 et 50'000 francs, soit 10 à 20 fois le préjudice prétendument subi par le pompier principalement concerné par cette affaire. Je dirais pour terminer qu'il est navrant de voir les partis de l'alternative s'acharner à entretenir un contentieux qui devrait être réglé depuis longtemps. Poursuivre sur cette voie équivaut à chercher des poux sur la tête d'un chauve. On rentre bredouille de la chasse mais on doit payer tous les frais quand même, et en l'occurrence, ce n'est pas le chasseur qui paye, mais bien le chassé.

Je terminerai cependant sur une note positive. Si l'alternative n'a pas d'autre sujet de préoccupation que l'amicale des pompiers dans une commune dont le budget est de 35 millions, si cette alternative est dépourvue de capacité de propositions au point de ronger son os alors qu'il n'y a plus de moelle depuis bien longtemps, alors nous vivons dans la plus belle commune du monde, et l'Entente a encore de forts beaux jours devant elle.

Je vous remercie.



La parole n'étant plus demandée, M. Hans Rudolf Roth, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2012, qui comprend le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le bilan et les tableaux demandés par le département,
- Vu le rapport favorable de la commission des Finances du 23 avril 2013,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2012.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2012 pour un montant de CHF 35'212'565,82 aux charges et de CHF 35'812'356,87 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 599'791,05.
3. D'approuver le compte d'investissement 2012 pour un montant de CHF 2'913'264,96 aux dépenses et de CHF 330'331,95 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 2'582'933,01.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 2'582'933,01 par l'autofinancement à raison de CHF 6'532'787,70 au moyen de la somme de CHF 5'932'996,65 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 599'791,05, l'excédent de financement s'élevant à CHF 3'949'854,69.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 599'791,05 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2012
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2012, totalisant à l'actif un montant de CHF 145'299'021,52 qui se compose de :

- Patrimoine financier	CHF 50'522'398,55
- Patrimoine administratif	<u>CHF 94'776'622,97</u>
Total de l'actif	CHF 145'299'021,52

et au passif un montant de CHF 145'299'021,52 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires	CHF 2'043'557,16
- Dettes à moyen et long termes	CHF 11'915'000,--
- Fonds d'assurances	CHF 1'500,--
- Provisions	CHF 12'452'923,53
- Engagements envers les financements spéciaux	CHF 10'182'043,30
- Fortune nette	<u>CHF 108'703'997,53</u>
Total du passif	CHF 145'299'021,52



Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2012 à CHF 16'512'229,51.

Au vote :

- *la délibération est acceptée par 23 voix « pour » soit à l'unanimité.*

7. Comptes 2012 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. (DA-13-15).

M. Claude Détruche, Maire et Président de la Fondation communale pour le logement : ces comptes ont déjà fait l'objet d'un vote au sein du Conseil de Fondation ainsi qu'à la commission des Finances. Ceux-ci n'apportent pas de commentaire particulier car ils sont proches des années précédentes. Je profite de cette occasion pour remercier l'ensemble des membres du Conseil de Fondation ainsi que la secrétaire, présente dans le public ce soir, pour l'excellent travail effectué qui nous a notamment permis d'avancer dans le cadre de l'opération Clair-Val.

M. le Président rappelle que les conclusions du rapport de la commission des Finances ont été données au point 5 de l'ordre du jour et que ces comptes ont été acceptés par 10 oui et 2 abstentions.

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, M. Philippe Zaugg, 3^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les comptes de l'exercice 2012, présentés par la Fondation communale pour le logement,
- Vu les rapports favorables :
 - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
 - du Conseil de fondation,
 - du Conseil administratif,
 - de la commission communale des Finances du 23 avril 2013,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2012 de la Fondation communale pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.

Au vote

- *Par 21 voix « pour » et 2 abstentions, soit à la majorité.*



8. Demande d'un crédit de CHF 113'000,- pour l'installation de deux panneaux d'affichage électroniques. Discussion. Vote. (DA-13-16)

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Culture : l'exposé des motifs qui vous a été remis explique de manière très claire ce projet de panneaux. Il faut savoir que le Département n'est pas favorable à la pose de panneaux aux abords des routes et il convenait donc de trouver une solution qui nécessitait uniquement le préavis de notre police municipale, ceci selon la loi sur les enseignes qui stipule que ce type de panneaux, éclairé-lumineux, qui doivent se trouver sur du domaine communal et non privé, d'où les emplacements que nous avons choisi pour ces installations. Nous sommes également en accord avec les distances à respecter par rapport aux routes et trottoirs, la dimension ne doit pas excéder 3m² et la hauteur ne doit pas être supérieure à 6m. à compter du sol.

Le Conseil administratif envisage également d'installer un panneau au centre de la commune mais nous devons attendre le résultat concernant le projet de rénovation de la place de Graveson.

Ce type de support sera un complément pour l'information que nous désirons faire passer à nos communiens qui permettra peut-être de faire des économies sur les annonces que nous faisons paraître dans les journaux, ce qui représente un certain coût.

Ces panneaux pourront également être utilisés par des associations communales qui désirent annoncer des manifestations.

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

M. Knörr fait la déclaration suivante :

Actuellement, notre ville dispose de nombreux moyens d'informations qui vont du tout ménage vieillissant au fringant Chênois en passant par le versatile site internet. Par le passé, nous avons déjà versé dans l'excès un acceptant la création d'un copier-coller de l'Annuaire Chênois qui aura pour nom Agenda des Familles. Rappelons pour mémoire que le seul projet similaire lancé à Genève, celui du Grand-Saconnex est mort-né par la faute d'un coût prohibitif et d'un désintérêt total auprès de la population cible. Alors allons-nous lancer une autre dispendieuse opération ?

L'exposé des motifs est clair et bien documenté. Son argument phare est que nous sommes seuls maître à bord puisque nous maîtrisons la totalité du dossier. Nous sommes propriétaires des terrains et la délivrance de l'autorisation incombe au Conseil administratif.

Malheureusement l'enfer se cache dans les détails. Si la pose de ces panneaux entre bien dans le cadre de la loi sur les procédés de réclames et son règlement d'application, ces deux textes ne légifèrent pas sur la construction à l'installation de leurs supports.

Un particulier qui souhaite placer dans son jardin un mât pour pavoiser sa propriété se voit, suivant le volume de la base en béton obligé de demander une autorisation. On peut donc craindre que le gabarit d'un socle destiné au support d'un poteau métallique de 2,5 m qui soutient un volumineux et lourd panneau électronique avec une prise au vent non négligeable ne nécessite un blanc-seing cantonal.



Plusieurs autres éléments nous interpellent, l'article 5 de la loi précise bien que l'autorisation est une compétence communale mais l'article 6 de la même loi dans son alinéa 4 ajoute que : « *Dans tous les cas, la commune notifie sa décision au département de la sécurité qui a qualité pour recourir* »

En clair, cela signifie que nous avons l'obligation légale d'informer le Département de sécurité, et que notre décision est subordonnée à un éventuel recours du canton dont la mission est de vérifier si les dispositifs sont conformes à la loi et au règlement sur les procédés de réclames mais aussi en adéquation avec les autres prescriptions du droit supérieur, comme l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière.

Il sied encore de préciser qu'après avoir pris connaissance de l'ensemble de l'exposé des motifs, il semble que les panneaux souhaités aient chacun une surface totale de 3,9 m² alors que le règlement ne tolère que 3 m² (art 14), que le mode d'affichage est soit clignotant soit défilant mais que le règlement l'interdit (art 22 à feu fixe).

Après ces fastidieuses explications vous avez compris que le groupe UDC votera non à l'entrée en matière. Mais propose au Conseil administratif de solliciter un préavis de l'autorité cantonale et si celui-ci est favorable, d'éventuellement revenir devant cette assemblée.

Précisons encore que si les buts sont d'annoncer des manifestations aux automobilistes qui empruntent jours après jours la route de Jussy et l'avenue de Thônex, d'informer les conducteurs qui pratiquent régulièrement sur ces deux axes le pare-chocs contre pare-chocs, il serait peut-être plus judicieux d'installer ces panneaux directement à Gaillard ou Annemasse.

M. Haldimann fait la déclaration suivante au nom des VI-VE, Les Verts et les Socialistes :

Reconnaissant l'évolution très satisfaisante de la politique culturelle à Thônex ces derniers temps avec de nombreux points positifs qui ont émergé en 2012 et 2013, nous sommes tout de même surpris par le projet qui nous est présenté ce soir car nous serions, par exemple, plus dans l'attente de l'organisation d'un festival plutôt que d'installer ce type d'appareillage sur notre commune avec un coût qui paraît également tout de même surprenant. Nous avons également pris note des propos de M. Uehlinger qui prône la prudence en matière de dépenses publiques, il nous semble peu approprié de se lancer dans ce type d'investissement. Notre groupe n'entrera pas en matière sur cette demande.

M. Calame fait la déclaration suivante au nom de l'entente :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Ce projet de panneaux d'informations publiques réjouit totalement les groupes de l'Entente, que nous applaudissons cette demande des deux mains, et si j'ose dire des trois, car nous proposerions un amendement visant à poser non pas deux, mais trois panneaux.

Créer et subventionner des activités culturelles comme le propose également M. Haldimann c'est également notre souhait mais si le public ne vient pas, c'est de l'argent jeté par les fenêtres. Il faut pouvoir l'informer, nous avons pu le constater lors de la manifestation du Thôn'Estival la présence était faible et ce genre de panneaux pourrait y remédier.



En effet, nous pouvons être fiers de vivre à Thônex et d'avoir de nombreuses et diverses activités culturelles qui sont proposées tout au long de l'année, soit par la mairie, le comité des fêtes ou les diverses associations, tels les aînés solidaires ou la maison des quartiers.

La communication par un tout ménage finit malheureusement trop souvent à la corbeille mélangée au flot des diverses publicités reçues et les dates de parution du journal « Le Chênois » ne coïncident pas toujours idéalement avec les diverses manifestations.

Ces panneaux d'information qui permettent d'adapter au jour le jour le message sont donc une excellente alternative aux divers autres moyens de communications.

Le modèle proposé à LED permet une grande flexibilité dans la présentation des messages et également une consommation électrique basse.

Pour ces points de vues les groupes PLR et PDC acceptent l'entrée en matière et je reviendrai, le cas échéant, sur les amendements lors du débat sur le fond.

M. Zaugg : précise que lors de la manifestation du Thôn'Estival une petite « gargote » a été tenue lors de la fête des écoles sur la place de fête près de la Mairie, cela va être reconduit cette année et la population en a été informée.

M. Knörr : je voudrais juste ajouter, pour le côté anecdotique qui va certainement détendre l'atmosphère, que des panneaux tels que ceux-ci installés en France ont été piratés par des geeks qui ont diffusé des messages qui n'avaient aucun lien avec des informations communales. C'est un inconvénient qu'il ne faut pas écarter.

M. Castelli : mes collègues vous ont donné des points vues techniques. Pour ma part, j'aimerais juste rajouter que trop d'information tue l'information, car entre les réseaux sociaux, internet, les panneaux officiels ou publicitaires en tout genre ainsi que ceux qui sont en bord de route, contre lesquels notre Conseil administratif s'était d'ailleurs déjà prononcé négativement car il avait trouvé un peu limite que la SGA continue à poser ce genre de panneaux de toute part. Je ne pense pas qu'il y ait réellement pour un citoyen une plus-value d'avoir ce genre de panneaux sur notre commune.

- M. Decrey : je suis très surpris de certaines remarques, surtout celle venant de M. Zaugg qui était un des premiers à dire, lors de l'édition du Thôn'Estival, que la publicité n'avait pas été assez abondante par rapport au nombre de personnes qui sont venues à cette manifestation. Il avait également fait la remarque lors d'un Comité qu'il n'y avait pas eu d'effort au niveau de la publicité.

Pour mémoire, en 2012 CHF 7'000,- ont été investis dans la publicité et pour l'édition 2013 il en est prévu CHF 10'000,-. Je suis surpris de ces allégations qui viennent d'un membre du Comité de fêtes. Il ne faut pas avoir deux dialogues, il faut être clair et tenir les mêmes propos face au Conseil municipal que ceux que vous tenez lors des séances du Comité des fêtes.



Aujourd'hui je crois que la publicité est importante et vous le verrez lorsque l'on parlera du budget culturel, tant au niveau des affiches que de l'information et je ne suis pas certain que le montant de CHF 50'000,- prévu pour la culture de proximité soit suffisant, étant donné que la publicité représente une part importante de ce poste.

Actuellement, les affiches qui sont placardées sur les abris bus sont une contrepartie que nous avons avec la SGA, qui a financé ces abris. Nous avons également une disponibilité d'affichage pour la culture, mais nous devons payer les affiches.

Une information visible pour nos communiens est importante. Si vous n'entrez pas en matière sur ce sujet, il ne faudra pas venir nous dire que les spectacles de proximité n'ont pas attiré le monde escompté et que ceci est dû à un manque de publicité.

- M. Zaugg : M. Decrey j'ai bien entendu vos propos, je n'ai pas argumenté un manque de publicité mais j'ai attiré l'attention que la publicité qui a été faite lors de la fête des promotions, où paradoxalement beaucoup de personnes sont en vacances, et par ce fait le nombre de personnes présentes lors du Thôn'Estival s'est retrouvé quelque peu limité.

M. Béné : je suis surpris de la réaction qu'engendre ce point car je pensais que ces panneaux allaient faire l'unanimité. Je me demande s'il n'y aurait pas moyen d'entrer en matière et de renvoyer cette proposition en commission de la Culture. Les informations qui se trouvent sur ce genre de panneaux sont très visibles et bien ciblées, ceci beaucoup plus que ce que l'on trouve sur les panneaux de la SGA.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est refusée à la majorité par 11 voix « contre », 10 voix « pour » et 2 abstentions.*

9. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

10. Propositions du Conseil administratif

M. Claude Détruche, Maire : le Conseil administratif n'a pas de proposition si ce n'est de vous informer que notre collègue, M. Philippe Decrey, assumera la fonction de Maire dès le 1^{er} juin 2013.



11. Questions écrites :

M. Claude Détruche, Maire, donne lecture des réponses aux questions écrites posées lors de la séance du 26 mars 2013 par :

11.1. Mme Gomes Dias Aguigah, du groupe PS, concernant une récente assermentation au sein du Conseil municipal

Dans cette question écrite, l'auteur laisse entendre qu'un Conseiller municipal n'a pas été assermenté de manière normale. Le Conseil administratif tient à rappeler, comme cela a été évoqué au Bureau, que les assermentations de Conseillers municipaux sont régies par l'article 8, alinéa 1, lettre c) de la loi sur l'administration des communes qui stipule que : « *les Conseillers municipaux, prêtent serment entre les mains du Président du Conseil municipal* ». Ce qui a été le cas pour la personne dont il est question.

Le Conseil administratif n'a donc pas à justifier son absence lors de cet acte officiel, mais tient, tout de même, à préciser que la personne en question a tenu certains propos à l'égard des autorités, ceci avec l'aide de divers médias, qui n'étaient pas de nature à contribuer « *au mieux vivre ensemble* » dont vous faites mention dans votre question.

Le Conseil administratif n'entend pas s'étendre sur ce sujet.

- Mme Gomes Dias Aguigah : je n'ai rien à ajouter. Ce point a été discuté en séance du Bureau et je remercie M. le Maire pour sa réponse.

11.2. M. Joseph Camuglia, du groupe PS, concernant les emplacements attribués aux commerçants sur la place de Graveson pour le marché hebdomadaire

Le marché est régi par un règlement et les emplacements à disposition le sont sur la base d'un plan qui a été établi en collaboration entre le service technique et le service de police municipale.

Ces emplacements n'ont pas été décidés au hasard, ils sont fixés selon des critères permettant un accès aisé aux stands et surtout laissant des voies de circulation libres au cas où des véhicules de secours devaient intervenir.

Il est à noter que les places sont attribuées en fonction des emplacements disponibles, cependant, s'il y en a plusieurs, le marchand a la possibilité de choisir l'emplacement qu'il préfère. En aucun cas le service de police municipale fera déplacer un commerçant pour y en installer un autre, sauf en cas d'accord entre les personnes concernées.

Le Conseil administratif et les services de l'administration se rendent régulièrement le vendredi sur ce marché et les commerçants ont tout loisir de leur faire part de leurs remarques. Pour cette raison, nous ne voyons pas la nécessité d'organiser une rencontre.

- M. Camuglia : serait-il possible de prendre connaissance de ce règlement ?

- M. Détruche : je n'y vois pas d'inconvénients.



Quant à M. Decrey, Conseil administratif, il donne lecture de la réponse à la question écrite posée par :

11.3. M. Stephen Knörr, du groupe UDC, concernant le festival Antigél

Pour des raisons de compétence le Conseil administratif s'est renseigné auprès de Monsieur Laurent Hirt, Directeur du Centre sportif de Sous-Moulin, où s'est déroulée la manifestation organisée par « Antigél » et nous sommes en mesure de vous apporter les réponses suivantes :

1. *Quels ont été les frais annexes tels que : mise à disposition des locaux, de la patinoire, perte de gain (fermeture de la patinoire) nettoyage, tâches administratives, engagement du personnel du CSSM, etc .*

La patinoire, la bulle de tennis ainsi que la salle des tapis (arts martiaux) ont été mises à disposition des organisateurs. La patinoire a été fermée une soirée sur les heures attribuées aux deux clubs habituels, ces derniers ont été défrayés à hauteur de CHF 1'000,- chacun, somme qui a été directement payée par les responsables d'Antigél. Il en a été également de même pour l'occupation de la bulle de tennis qui a été utilisée toute la journée ainsi que pour le spectacle qui s'est déroulé en soirée.

Il n'y a pas eu de nettoyage particulier à effectuer : tout a été géré selon l'activité normale du centre et les tâches administratives représentent 4 séances avec les organisateurs en présence du directeur du centre. En ce qui concerne l'engagement du personnel du centre sportif, un gardien était chargé de conduire la surfaceuse qui faisait partie du spectacle mais cette personne aurait de toute façon été engagée en situation pour les activités des clubs. Il n'y a pas eu d'autres sollicitations concernant le personnel du centre occupé aux tâches habituelles, se trouvaient également sur place lors de cette manifestation le responsable technique ainsi que le directeur du CSSM, comme c'est le cas lors de chaque événement particulier.

2. *Quel est le montant total de ces frais ?*

La compagnie des sapeurs-pompiers de Chêne-Bourg a été mise à disposition des organisateurs, 5 hommes étaient présents et aucune facture n'a été envoyée au CSSM. Les tapis de la salle des arts martiaux ont été enlevés et rangés à la fin du spectacle par des bénévoles du festival.

3. *Combien de spectateurs ont assisté à cette représentation ?*

On peut chiffrer l'affluence à 500 personnes réparties en deux groupes.

- M. Knörr : je remercie le Conseil administratif pour sa réponse. J'aurais une demande de précision et une remarque. Si deux clubs ont été défrayés à raison de CHF 1'000,- chacun, soit CHF 2'000,-, ainsi que CHF 1'000,- pour le club de tennis et également CHF 2'000,- pour la soirée où s'est tenue le spectacle, est-ce bien cela qu'il faut comprendre ?



- M. Decrey : la réponse que je vous ai donnée vient de M. Hirt, directeur du CSSM. La commune a participé au niveau du 4C mais l'organisation et les négociations ont été faites entre Antiguel et du CSSM et je n'en ai pas eu connaissance.
- M. Knörr : je vous remercie pour cette précision. Quant à la remarque, elle concerne le nombre de spectateurs. Etant donné qu'il y avait une billetterie et que la manifestation était payante le nombre exact de participants devrait être connu. D'ailleurs si vous vous rendez sur le site de la manifestation et que vous regardez les photographies on pourrait se croire à un match du Chênois.

M. le Président suggère à M. Knörr de transmettre sa demande auprès de son représentant de parti au Conseil intercommunal afin de poser les questions en suspens à M. Hirt, directeur du CSSM, afin d'avoir toutes les réponses qu'il souhaite.

Suite à ces réponses il est donné lecture d'une nouvelle question :

11.4. de M. Philippe Noël, concernant la position du Conseil administratif suite au vote de la motion contre les gaz de schiste par le Grand Conseil genevois

Le 26 avril dernier le Grand Conseil genevois a voté à l'unanimité des partis et des votants (à l'exception d'un député) une motion* qui rappelle tous les dangers qui sont liés à l'exploration et à l'exploitation des gaz et huiles de schiste. Ce vote montre que la position exprimant la plus grande méfiance face à ce type de piste énergétique est très largement partagée chez les élus politiques genevois.

Lors de la séance du 15 mai 2012, notre Conseil municipal avait adopté une motion défendant un point de vue similaire sur la problématique des gaz de schistes**. Puis, lors de la séance du 13 novembre dernier, le Conseil administratif avait donné une réponse signifiant une fin de non-recevoir de la motion, en se fondant sur une argumentation portant uniquement sur l'une des 3 invites, à savoir l'invalidité de la demande d'adhésion à une entité juridique étrangère (le « Collectif contre les gaz de schiste de Haute-Savoie »). Je ne reviens pas sur cet élément « juridique » qui a déjà été beaucoup discuté.

Ma question est donc la suivante :

A la lumière du développement récent intervenu au Grand Conseil, le Conseil administratif envisage-t-il :

1. d'informer le Conseil d'Etat de la position prise en mai 2012 par le Conseil municipal de Thônex ?
2. d'organiser dans le cadre de la commune, ou en lien avec les communes voisines, une action d'information (par exemple une soirée information-débat comme cela s'est passé récemment à Meyrin) sur ce sujet d'actualité ?

* <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M02066.pdf>



** (« Non aux gaz de schiste en Haute-Savoie. Protégeons notre commune et nos ressources en eau des pollutions irrémédiables occasionnées par l'exploitation du gaz de schiste » Motion adoptée lors de la séance du 15.05.12)

12. Propositions individuelles et questions

12.1. Traitement d'une motion

M. Dupraz : nous avons découvert lors de notre dernière séance qu'une motion n'a pas un caractère obligatoire, ceci selon explication du Conseil administratif, qui invoquait la législation cantonale pour « s'asseoir sur l'une d'elle ». Cependant, notre règlement dit qu'une motion, acceptée par le Conseil municipal, « *acquiert un caractère impératif auquel le Conseil administratif ou la commission doit donner suite dans un délai maximum de six mois* ».

Selon le « Petit Larousse », l'adjectif impératif (qui vient du latin : *imperare*, commander) signifie : « qui a le caractère de commandement, qui exprime un ordre absolu ». Les empereurs romains – également selon le « Petit Larousse » - étaient connus pour commander tout ce qu'ils voulaient, c'est ce qu'on a appelé le pouvoir absolu.

Mon propos n'est pas ici de comparer qui que se soit à un empereur romain, mais de demander au Bureau du Conseil municipal de se pencher sur l'adéquation de notre règlement face à la nouvelle interprétation qui nous a été donnée par le Conseil administratif.

- M. Uehlinger : ma réponse émane de renseignements pris auprès M. Guillaume Zuber, Directeur du service de surveillance des Communes, qui représente le pouvoir cantonal pour les questions communales. Le Bureau pourra effectivement se pencher sur votre question mais je ne sais pas s'il aura les compétences législatives ou légales pour vous répondre. Nous pourrions volontiers mettre un avocat sur cette affaire afin d'avoir un avis de droit. Mais M. Zuber a répondu en fonction de la supériorité du droit cantonal sur une loi communale. Je lui fais entièrement confiance tout comme je vous fais confiance et suis prêt à engager quelques frais supplémentaires sous la rubrique 05.318.

M. Le Président précise que le Conseil municipal n'est pas un organe législatif mais délibératif.

- M. Dupraz : je demande uniquement au Bureau de se pencher sur l'adéquation de notre règlement au droit supérieur.

M. Forte, Président : cette question sera transmise au Bureau.

12.2. Crèche

M. Knörr : le groupe UDC soutiendra notre Conseil administratif dans sa volonté de ne pas payer les pensions demandées par la commune de Chêne-Bougeries sachant qu'il a précisé qu'il ne laisserait pas les familles concernées dans l'embarras et qu'il fera le nécessaire au niveau de notre service social en cas de besoin.



Je pense que la commune de Chêne-Bougeries, a été prendre quelques cours auprès d'un Président français pour connaître la manière d'aller chercher de l'argent ailleurs quand on ne fait pas attention à ses deniers.

- M. Castelli : je suis surpris que Chêne-Bougeries ait d'avantage d'offres que de demandes dans le cadre de la petite enfance, on voit qu'il y a des préoccupations « de riches » dans cette commune ! Un nouveau règlement s'est mis en place rétroactivement, ceci n'est pas très correct et sans entrer dans des menaces ou représailles, il faut tout de même signifier à notre commune voisine notre désaccord sur ce procédé et aider les familles concernées.

12.3. Motion – gaz de schiste

M. Béné : je reviens sur le gaz de schiste. La motion dont fait mention M. Noël dans sa question porte le N°2000.66 et a effectivement été renvoyée au Conseil d'Etat.

Ce qui me surprend un peu est, comme cela a déjà été évoqué dans le débat, qu'hormis l'adhésion à cette association de droit français, qui a été demandée par la motion, les autres invites sont réglées par cette dernière. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le règlement du Conseil municipal n'est pas contraignant pour le Conseil d'Etat et qui dit clairement que ce dernier va s'opposer à l'exploitation ou à l'exploration du gaz de schiste, à pratiquer une veille active sur les projets et les filières de traitement et à intervenir dans tous les organes de coopération transfrontalières, le nouveau CRFG, le projet d'agglomération, etc.... Quelque part la motion votée par le Grand Conseil, comme on l'a déjà dit, répond exactement à ce qui est voulu par cette motion. Donc pour moi je prends acte.

12.4. Séances de commissions

Mme Macchiavelli : lors de la dernière séance de la commission des Parcs et promenades, j'ai été surprise du déroulement de cette séance, car il n'a pas été tenu compte du vote de la commission concernant l'aménagement de la Place de Graveson. Ce n'est qu'à la fin de la séance que nous avons pu aborder ce sujet alors que le procès-verbal était clair sur ce point.

La décision a été prise alors que des personnes se sont absentées et le vote a porté sur une variante qui ne correspondait pas au point dont il était question.

La Place de Graveson est un lieu important, elle est le centre de Thônex et nous n'avons même pas pu discuter de l'opportunité d'installer ou pas des bancs. Je déplore cette façon de faire.

M. Forte, Président : les décisions qui font force ou foi sont celles qui sont prises en séance du Conseil municipal, les commissions ne font que de donner des préavis.

- M. Singh : je remercie Mme Macchiavelli car grâce à elle j'apprends que certaines commissions perdent du temps alors que d'autres travaillent rapidement et efficacement.



- M. Détruche : Mme Macchiavelli j'ai bien entendu vos paroles mais juste avant la séance de ce soir, j'ai reçu un message d'une Conseillère municipale qui me demandait si nous allions attendre aussi longtemps que pour la traversée de la Rade avant d'effectuer les travaux d'aménagement de la place de Graveson. Ce soir on me dit que l'on va trop vite, pour mémoire cela fait 3 ou 4 ans que la réfection de la Place de Graveson a été évoquée à plusieurs reprises par la commission Parcs et promenades. Tout le monde a pu s'exprimer et maintenant nous nous trouvons dans la phase finale et nous devons respecter le vote de la commission. Il faut faire l'effort de s'informer sur le travail qui a déjà été fait dans les diverses commissions qui ont traité cet objet.
- M. Castelli : je comprends la préoccupation de Mme Macchiavelli sur ce point mais il est de la responsabilité de chaque groupe d'être présent aux séances dès le départ. Si certains doivent s'absenter au moment du vote, ma foi tant pis ! La procédure de vote est claire et nette, on reçoit un ordre du jour à l'avance et au final chaque groupe est au courant du fonctionnement des séances commissions.

12.5. Vide grenier

M. Zaugg : je voulais rappeler le vide grenier qui aura lieu le samedi 18 mai prochain à l'école Marcelly.

12.6. Petite enfance

13. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014. Discussion. Vote. (DM-13-02)

13.1. Élection du nouveau Président :

Présidence 2013-2014

M. Philippe Noël
présenté par Alain Dupraz
pour le groupe VI-VE

M. Fabiano Forte, Président en charge félicite le nouveau Président et donne lecture de son allocution avant de lui céder la parole :

*Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,*

Il est de coutume que le Président sortant au 1^{er} juin, car avec Monsieur le Maire on s'était dit que l'on allait prolonger notre « mairie et présidence » de 4 mois étant donné que j'ai manqué à mes fonctions pour des raisons bien indépendantes de ma volonté et dont je me serais bien passé. Finalement, on s'est dit qu'on allait respecter les institutions, donc le tournus, car ensuite M. Philippe Noël nous demanderait également 4 mois supplémentaires et il en serait de même pour Philippe Decrey et en fin de compte on ne s'en sortirait plus !

Je vais être très bref, je n'ai rien préparé et m'en excuse auprès de l'administration. J'ai décidé ce soir de parler avec mon cœur, et je sais de quoi je parle !



Tout d'abord je tiens à remercier un certain nombre de personnes avec qui j'ai collaboré durant cette année de présidence dont vous m'avez fait l'honneur et le privilège de me confier il y a une année.

J'aimerais tout d'abord remercier des personnes qui ont été vraiment et véritablement précieuses et qui le seront également pour le Président élu de ce soir, M. Philippe Noël.

Cher Philippe, tu me permettras de te tutoyer, ce sont des personnes comme Véronique, présente dans cette salle via les micros qui sont sur la table. C'est celle qui nous écoute sans être là et qui retranscrit nos propos bien fidèlement dans le procès verbal que nous sommes amenés à voter à chaque début de séance. Je dois dire que j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec elle parce que c'est une femme qui a un esprit vif et qui fait preuve d'une certaine célérité, lorsque l'on a une occupation professionnelle voire d'autres mandats c'est assez agréable d'avoir un soutien administratif important.

J'aimerais remercier aussi quelqu'un que vous connaissez peu, David, le drapeau vivant de la commune, il est celui que l'on voit aux côtés du Conseil administratif et qui a fait un certain nombre de va-et-vient lorsque je ne pouvais pas me déplacer pour signer des courriers et des délibérations, il m'a été d'un grand soutien.

Je remercie, également l'ensemble de l'administration municipale et le Conseil administratif, car à aucun moment le pouvoir exécutif et le pouvoir délibératif n'a interféré sur ses prérogatives. Il n'y a jamais eu de mélange des genres, chacun a fait son travail dans ses compétences. Il y a eu des discussions et ceci est une bonne chose surtout lorsque l'on voit ce qui se passe dans d'autres hémicycles où des législatifs se prennent pour des exécutifs et de rares cas où des exécutifs se prennent pour des législatifs.

Je ne veux pas oublier M. Philippe Guex, Secrétaire général de la Mairie qui est également le secrétaire perpétuel du Conseil municipal, ce qui facilite beaucoup la tâche du Président du Conseil municipal mais également des membres du Bureau, auxquels je désire également passer mes remerciements. Nous avons eu des séances relativement faciles car ils avaient compris que le Bureau est l'organe qui fait fonctionner le Conseil municipal. La politique se fait autour de cette table lors des séances du Conseil municipal ou des commissions et le Bureau sert « à mettre de l'huile dans les rouages » et « à mettre la main dans le moteur » pour faire fonctionner cette belle institution. Institution territoriale de proximité comme je vous l'avais dit il y a un an lors de ma prise de fonction.

Je ne vais pas m'attarder car ce n'est pas ma soirée. Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée. Ce soir est la soirée du Président que vous avez décidé d'élire, choix que je soutiens et que j'applaudis. Je passe maintenant la parole au Président élu qui va procéder à l'élection du Bureau, ensuite je reprendrais la parole pour clôturer cette séance.

Cher Philippe je te félicite pour cette élection et te souhaite le même plaisir que j'ai eu, même si celui-ci a été écourté. Bravo !



13.2. Allocution de M. Philippe Noël nouveau Président

Avant de passer à l'élection des membres du Bureau, M. Philippe Noël, nouveau Président donne lecture de son discours :

*Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,
Cher(e)s collègues,
Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les membres du public,*

Tout d'abord - pour commencer cette brève allocution - je voudrais vous dire (avec une certaine émotion) que je me sens très honoré par cette marque de confiance que vous avez montrée à mon égard, et à l'égard de mon groupe, en m'élisant à la Présidence de notre Conseil municipal.

Si contrairement à mes deux prédécesseurs, MM. Castelli et Forte, je ne suis pas un enfant de Thônex, je ne viens pas de très loin, mais de la commune voisine : Chêne-Bourg, où j'ai passé toute mon enfance et mon adolescence. Et comme j'ai la chance, depuis une quinzaine d'années, de travailler près de chez moi - c'est à dire à Chêne-Bougeries - vous comprendrez pourquoi je me sens un thônésien particulièrement chênôis et très attaché aux collaborations entre nos communes des Trois-Chêne.

Pour faire encore le lien avec mes deux prédécesseurs, j'ai aussi un côté italien, qui me vient de ma grand-mère maternelle, née à Genève en 1910 de parents alors fraîchement immigrés de Lombardie, et si je la cite ce soir, c'est qu'elle se maria à l'église de Thônex en 1933 sous l'autorité du Curé Desclouds, dont nous allons saluer la mémoire le 16 juin en posant une plaque devant l'église de Thônex. Vous avez d'ailleurs reçu à ce sujet une invitation pour cette cérémonie et je vous y attends très nombreux.

Permettez-moi aussi d'avoir une pensée pour mon père – décédé il y a un peu plus de trois ans et qui fut chef du poste de police de Chêne à la fin des années 70. Je n'aurais pas la joie de partager cette soirée avec lui, mais si je suis en ce moment en train de vous parler, c'est aussi un peu grâce à lui, à son sens de la chose publique et du service de l'Etat.

En étant élu ce soir à la Présidence du Conseil municipal, je souhaite vous dire que je compte jouer mon rôle avec modestie et sérieux, en étant au service de la collectivité, de notre commune et de notre Conseil. Je conçois ma mission avec le souci d'œuvrer au bon fonctionnement de notre démocratie locale, en contribuant au respect des points de vue de chacun, à l'écoute, à la bonne entente, ainsi qu'à la construction de consensus lorsque c'est possible. Ceux qui me connaissent savent que je privilégie toujours la recherche de solutions plutôt que la confrontation.

Si je suis avant tout thônésien et chênôis, j'ai eu l'avantage de vivre et de travailler à l'étranger dans le cadre du CICR (du Comité International de la Croix-Rouge) et j'ai pu éprouver- en étant confronté à des pays et des sociétés en guerre - toute la valeur des institutions démocratiques dont nous bénéficions ici en Suisse.



Je pense aussi pouvoir dire qu'à notre petite échelle thônésienne nous faisons partie d'un grand tout : notre planète. Vous savez certainement que dans ma famille politique on dit : « penser global mais agir local ». A notre échelle, Thônex a de multiples défis à gérer ; que ce soit en matière de mobilité, de politique énergétique, économique, culturelle, comme en matière de cohésion sociale et de vivre ensemble.

Permettez-moi maintenant de rendre hommage au Président sortant, en le remerciant pour son travail, ainsi que pour la confiance et les conseils qu'il m'a donné, j'ai eu l'occasion d'apprendre à ses côtés en siégeant au Bureau avec lui et j'espère avoir d'autres occasions de collaborer avec lui.

Cher Fabiano,

Au nom de l'ensemble de notre Conseil, je te remercie pour l'engagement, la compétence et le courage dont tu as fait preuve durant cette année de présidence, qui - comme nous le savons tous - a été pour toi marquée par l'épreuve de la vie. Ton attitude et ta ténacité dans l'adversité sont une leçon pour nous, je te souhaite au nom de tous, le plus complet des rétablissements.

Je voudrais aussi saluer les membres du Bureau et leur dire que je compte sur eux pour que nous puissions former une équipe, efficace et attentive à la qualité du travail de notre Conseil.

Et pour terminer, je voudrais vous redire que c'est à nous tous : élus politiques, mais aussi citoyens et habitants, tous communiers, de veiller sur le Thônex d'aujourd'hui et de préparer celui de demain.

*Vive Thônex, Vive Genève,
mais aussi Vive sa région,
et plus encore,
que vive la planète et que vivent ses habitants !*

13.3. Élection des membres du Bureau du Conseil municipal :

Le Bureau 2013-2013 est constitué comme suit :

1 ^{er} vice-président : pour le PLR :	M. Hans Rudolf Roth présenté par M. Nicolet
2 ^{ème} vice-président : pour le MCG	M. Philippe Zaugg présenté par M. Andrié
3 ^{ème} vice-président : pour l'UDC	M. Stephen Knörr présenté par Mme Furrer
Secrétaire :	M. Philippe Guex
1 ^{er} vice-secrétaire : pour le PS	Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah présentée par M. Castelli
2 ^{ème} vice-secrétaire : pour le PDC	M. Andrew Arpidone présenté par M. Calame



Suite à l'élection des membres du Bureau M. Philippe Noël, nouveau Président, restitue les pouvoirs à M. Fabiano Forte, Président en charge.

M. le Président : avant de clore la séance et d'aller prendre un rafraîchissement avec le public, je voulais encore dire quelques mots à mon successeur : mon cher Philippe, tu es un marathonien, donc quand on fait un marathon il faut prendre des forces. Certaines séances du Conseil municipal ressemblent à des marathons mais, tout dépend de la manière dont on arrive à canaliser les tempéraments lors de certains débats. Alors je vais t'offrir, pour commencer ces trois ampoules de 200 milligrammes de caféine, c'est bon pour le marathon et pour les séances à rallonge du Conseil municipal. Mais, avec ça tu vas te transformer en « Monsieur Rapide » c'est-à-dire que les séances de ce Conseil se dérouleront à un rythme soutenu, un rythme de marathonien... autre objet fort utile, une paire de ciseaux, car lors les séances à rallonge il faut savoir les écourter, donc quelques fois couper le temps de parole quand tout a été dit, que les arguments ont été développés il ne faut pas hésiter de le dire aux collègues. Cet instrument peut te servir à tout moment pour couper court aux débats.

Alors, mon cher Philippe, je te réitère mes meilleurs vœux pour ton année de Présidence qui va débiter le 1^{er} juin avec la belle cérémonie de commémoration du débarquement des Suisses au Port Noir, espérons qu'il fasse beau... car j'en ai fait quelques-unes et quatre fois sur cinq il a plu ! Je te souhaite beaucoup de soleil surtout dans la Présidence du Conseil municipal parce que la diversité de nos collègues, qu'ils soient de gauche ou de droite peu importe l'étiquette politique, ce sont des femmes et des hommes qui défendent les intérêts de notre commune.

Je te souhaite autant de plaisir que j'en ai eu, je lève la séance et vous attends pour prendre le verre de l'amitié à la salle Louis-Valencien.

*

La séance est levée à 22h.15.

Le Président

Le Secrétaire

M. Fabiano Forte

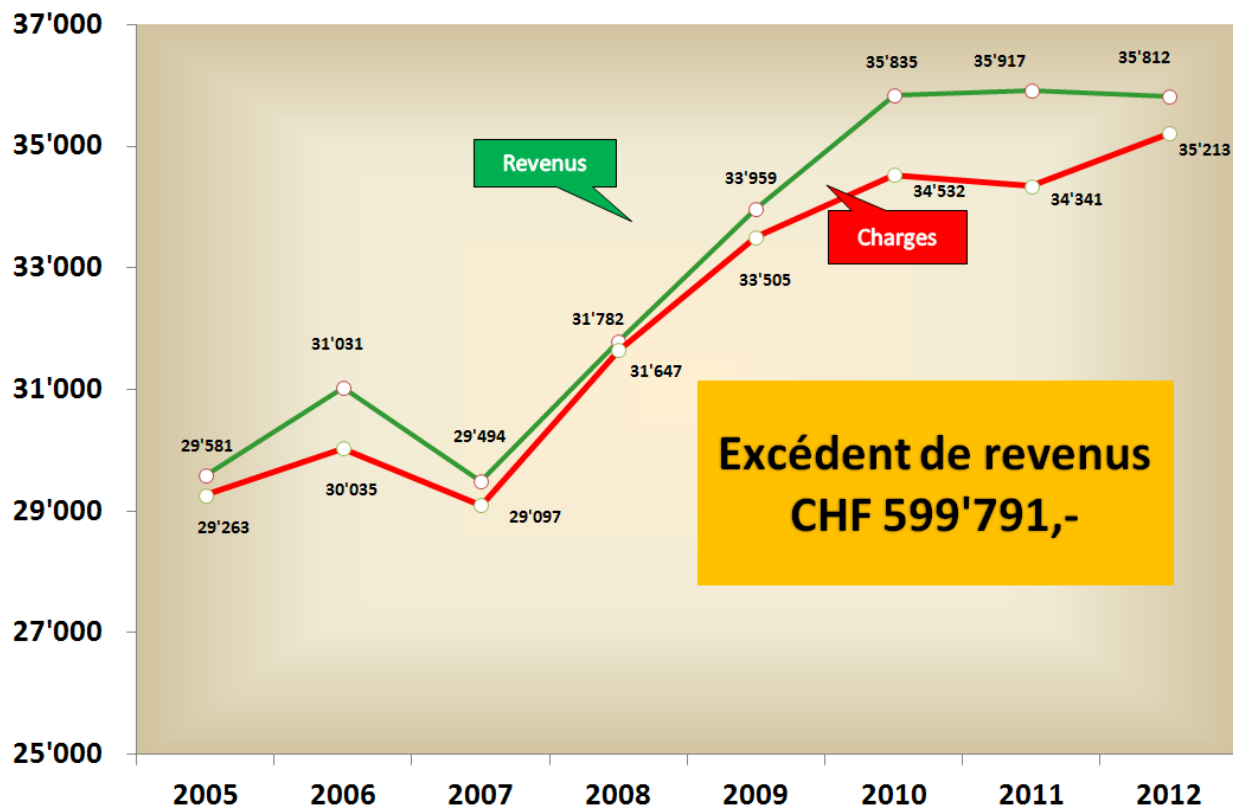
M. Philippe Guex

Annexe 1 : présentation des comptes 2012



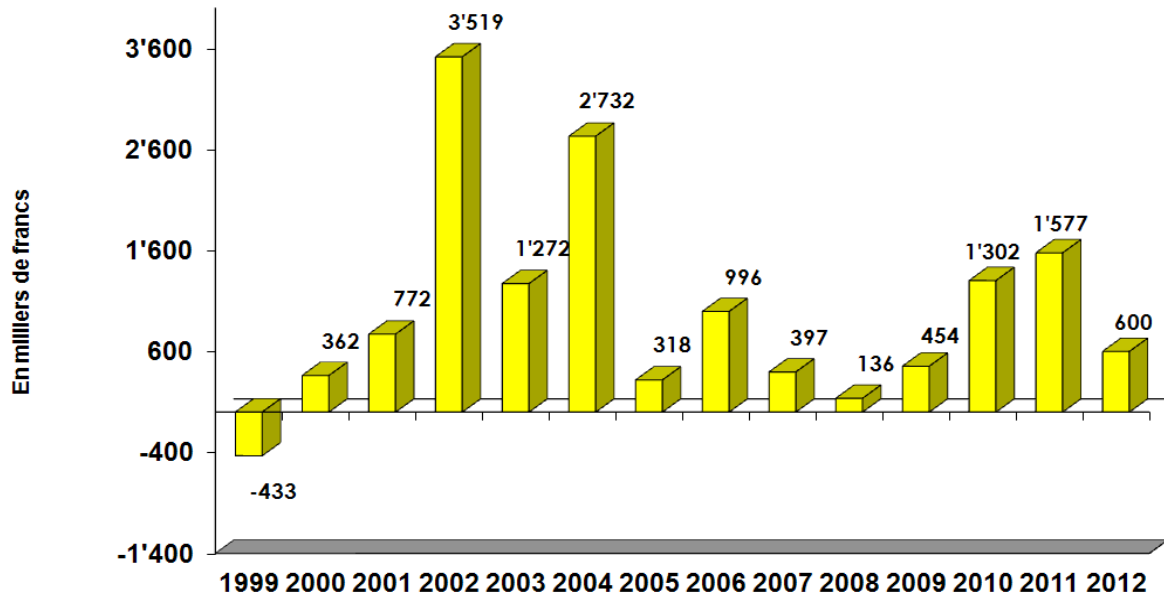
Commune de Thônex - résultat des comptes annuels financiers 2012

<u>Résultats 2012 détaillés :</u>	Budget 2012	Comptes 2012		
Total des revenus (a) :	35'151'608	35'812'356.87	660'748.87	+ 1.9 %
Total des charges (b) :	34'999'978	35'212'565.82	212'587.82	+ 0.6 %
dont, charges courantes	29'354'663	29'279'569.17	-75'093.83	- 0.3 %
dont, amortissements ordinaires	5'645'315	5'932'996.65	287'681.65	+ 5.1 %
Résultat du compte de fonctionnement (a-b) :	<u>+ 151'630</u>	<u>+ 599'791.05</u>	<u>+ 448'161.05</u>	
Autofinancement (c) :	5'796'945	6'532'787.70	735'842.70	+ 12.7 %
Investissements nets (d) :	7'760'000	2'582'933.01	- 5'177'066.99	- 66.7 %
Résultat du compte de financement (c-d) : (en rouge "Insuffisance de financement")	<u>- 1'963'055</u>	<u>+ 3'949'854.69</u>	<u>+ 5'912'909.69</u>	

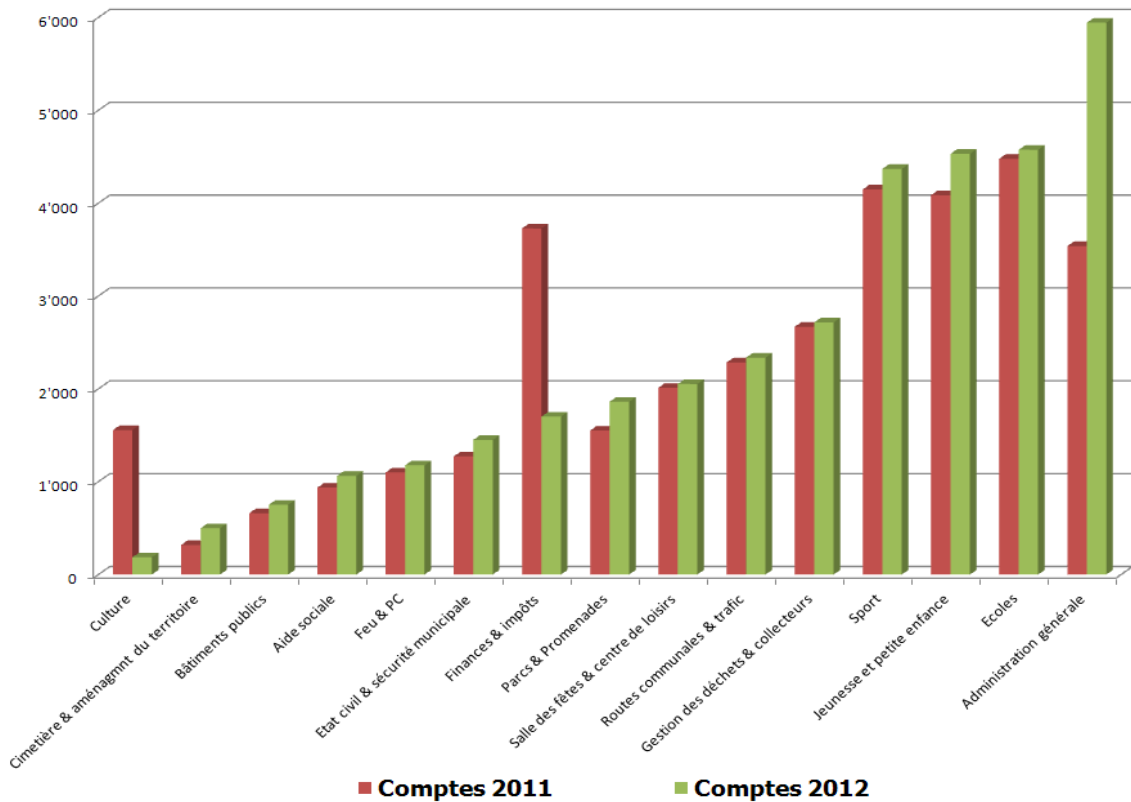


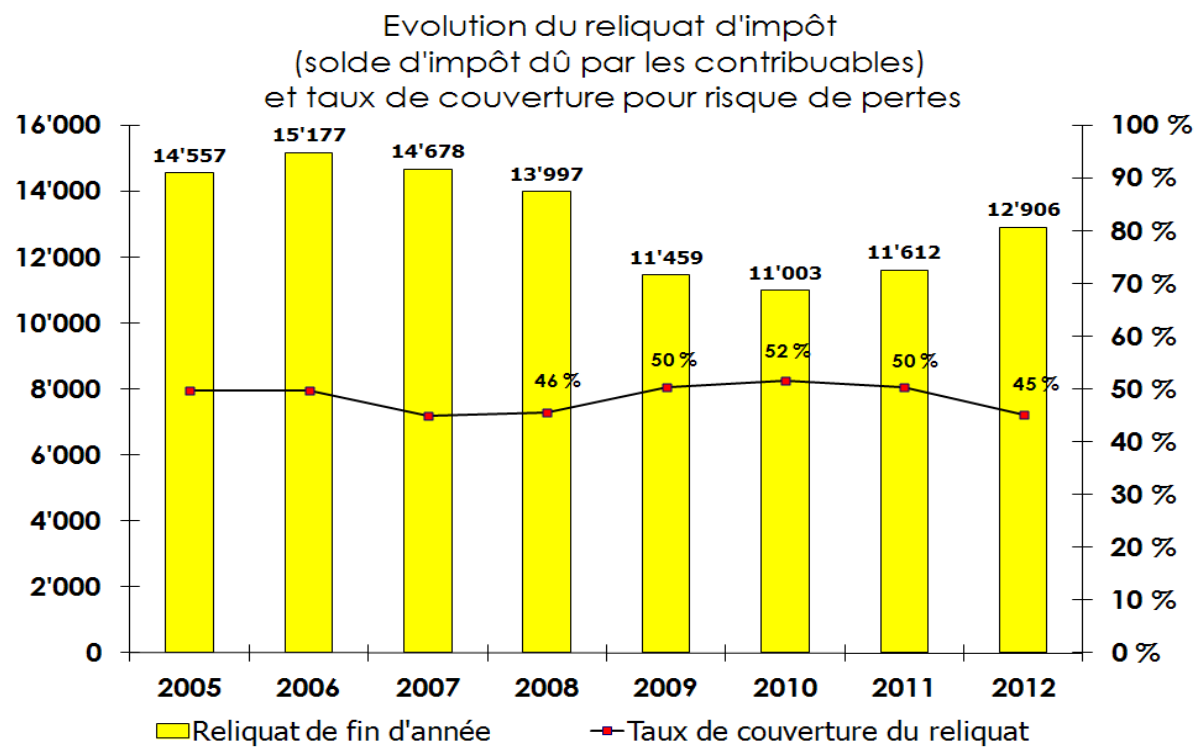
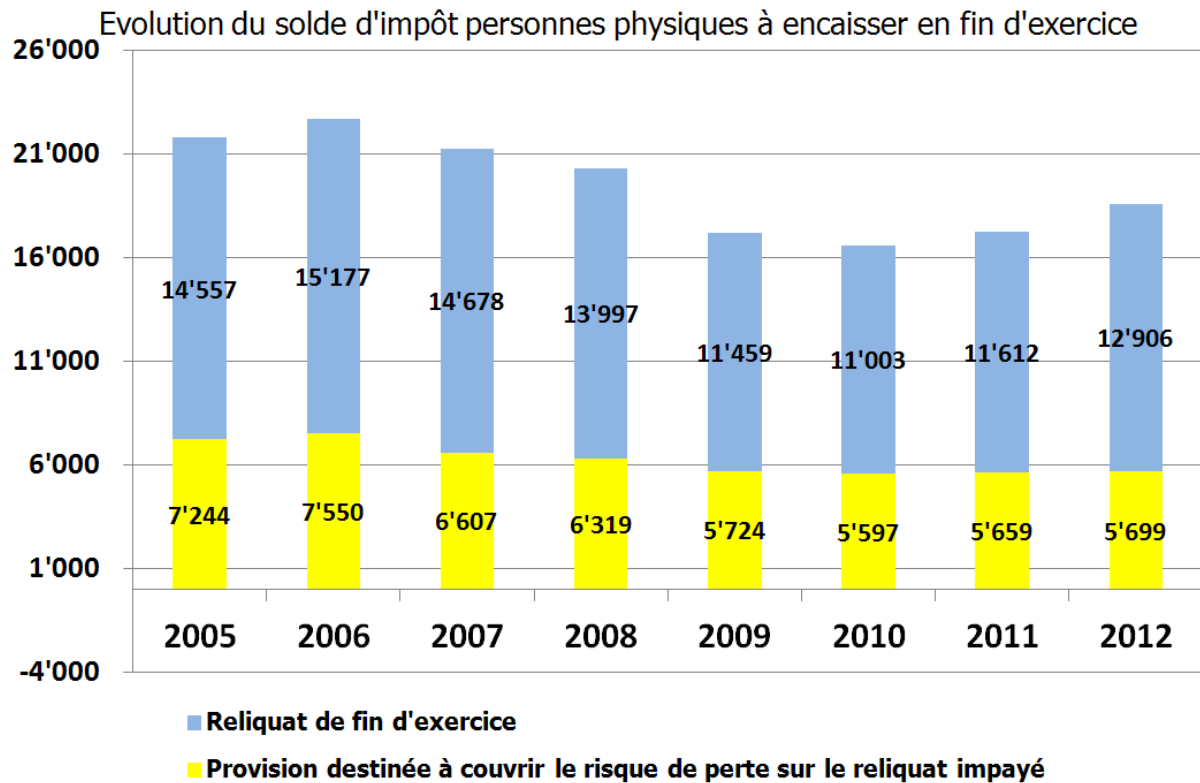


Excédents budgétaires enregistrés depuis 1999



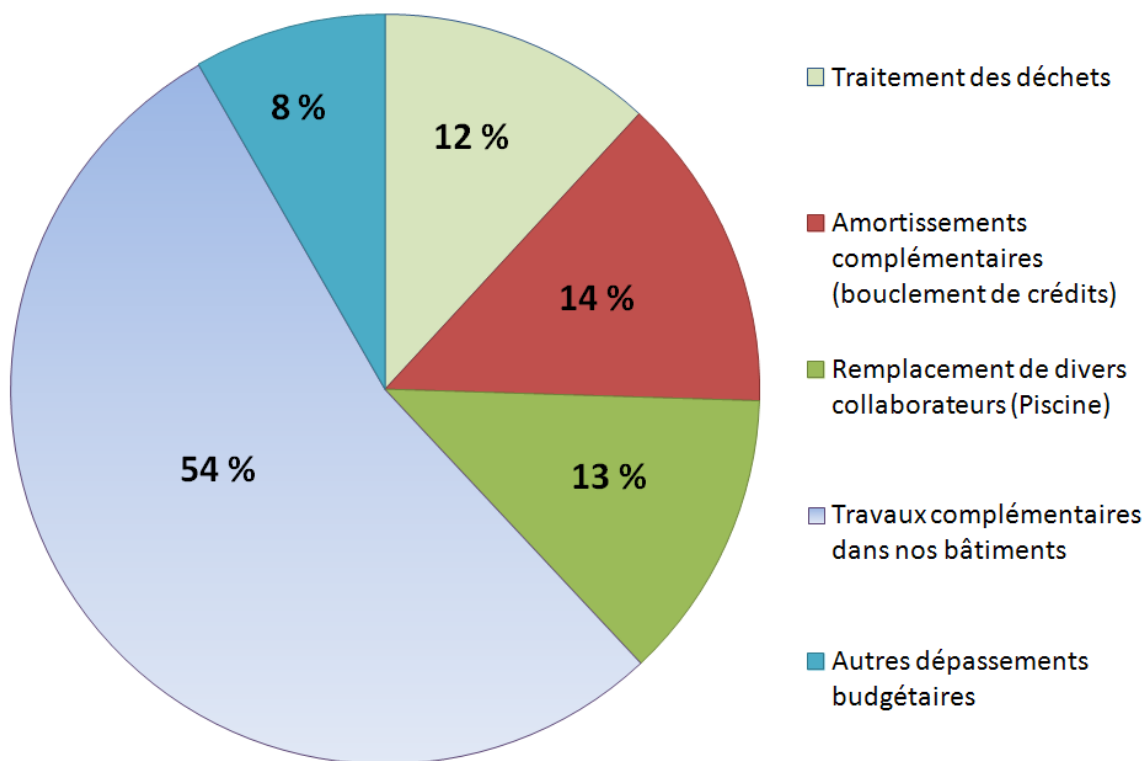
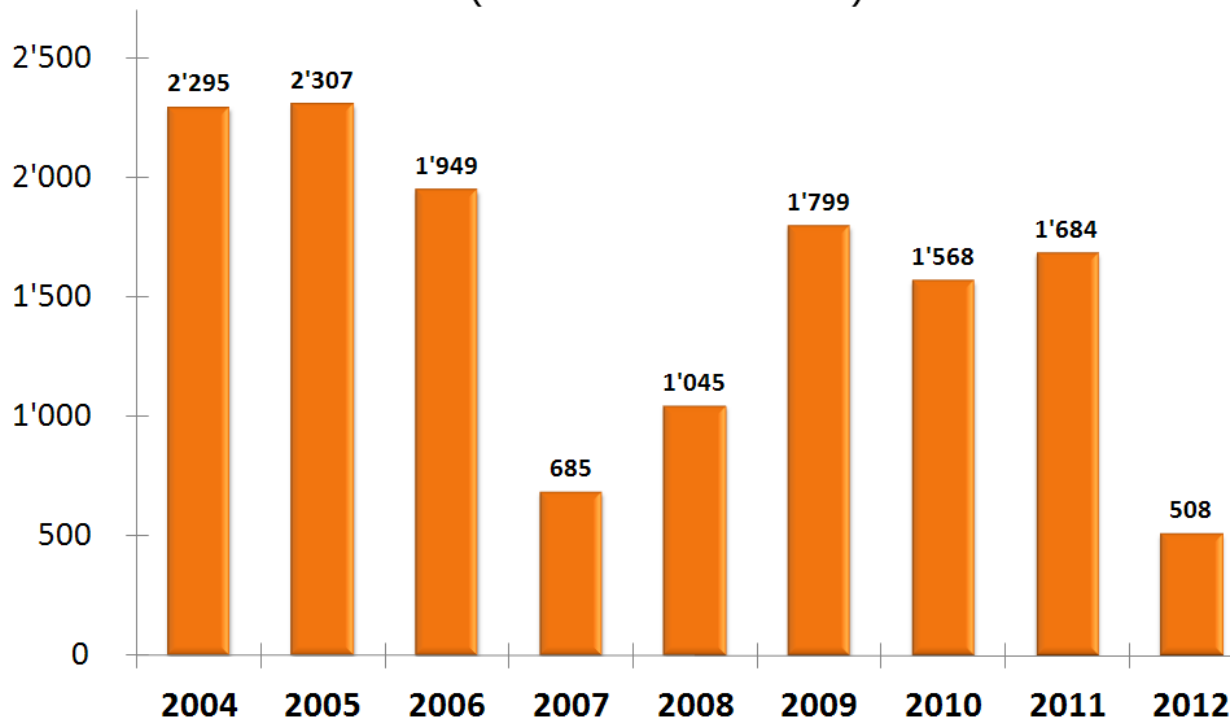
Evolution des dépenses des différents dicastères (en milliers de francs)

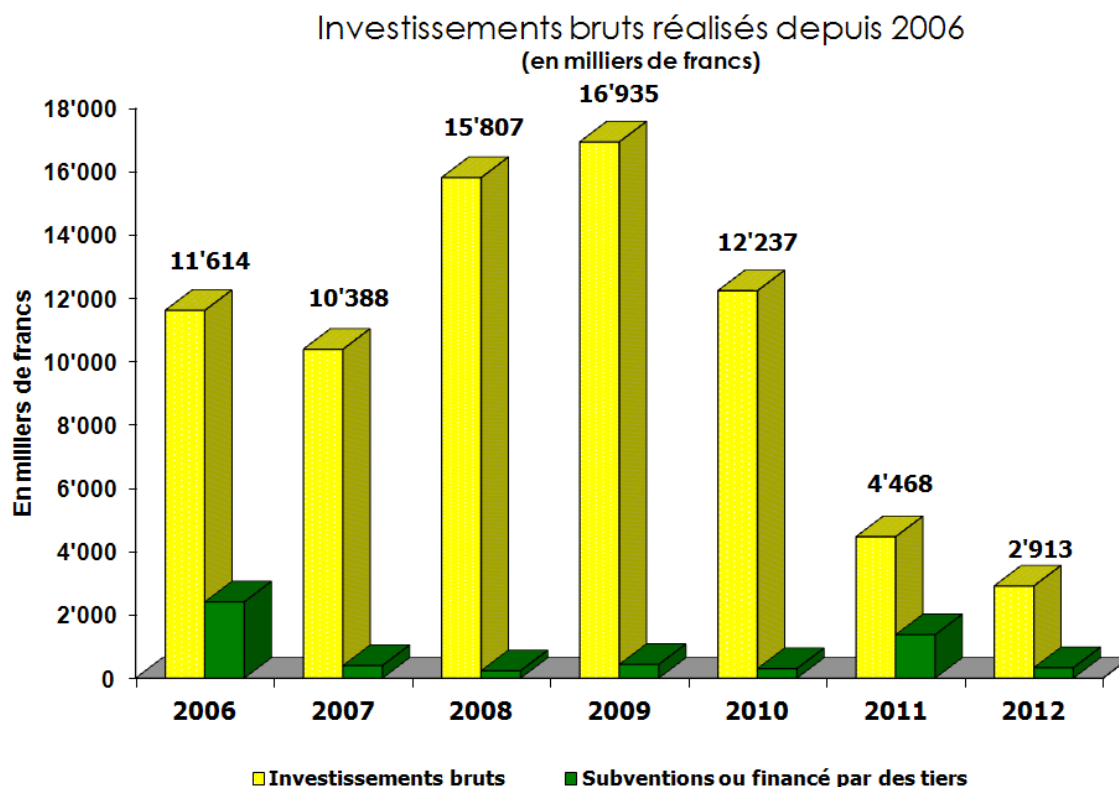




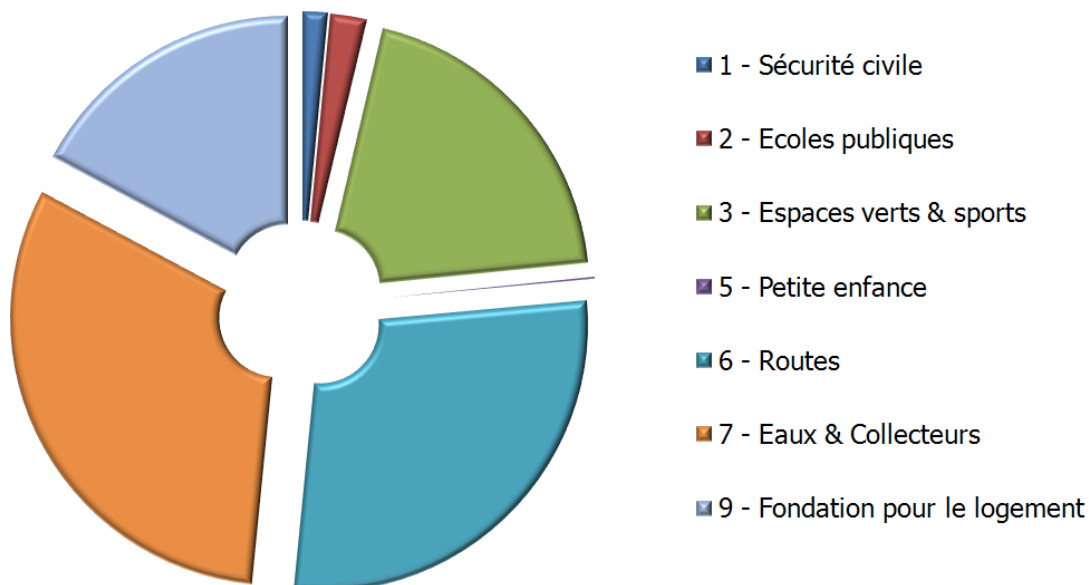


Crédits supplémentaires budgétaires à voter (en milliers de francs)





Investissements réalisés en 2012 pour un montant total de CHF 2'913'265,-





Excédents et insuffisances de financement - variation des disponibilités

